286 Biogr. can. N° 5-

CERTIFICATS

DE COURS COMPLET D'ÉTUDES

De Litterature, de Philosophie et de Theologie

DE

M. Georges B. Tanguay, ex-Eccl.

Contenant trois certificats autographes de la plus haute importance, l'un écrit par le Recteur de l'Université Laval et Supérieur du Séminaire de Québec, ainsi que deux autres, l'un du Supérieur du Collége de Nicolet, et l'autre du Directeur du Séminaire des Trois-Rivières.

Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

Bibliothèque de Québec
La Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4 QUE.

BIBLIOTHÈQUE
S.M.E.
1964
Séminaire de Québec

QUÉBEC

1881

BIBLIOTHÈQUE · QUÉBEC ·

Séminaire de Québec
5 février 1874.

Je certifie que Monsieur Georges Bernard Tanguay a fait, au Petit Séminaire de Québec, avec succès son cours complet d'études, et que sa conduite y a toujours été excellente. Pendant les six mois qu'il a passés au Grand Séminaire, sa conduite morale et religieuse a toujours été sans reproche.

Thos. E. Hamel pres
Supérieur S. Q.

Monsieur Georg
Ecclésiastique a s
au Séminaire de
théologie sur les
"Le Mariage, La Pé
sures, les Irrégular
gences et le Jubi
Nicolet, 7 S
Ihs

Je soussigné certifie que Monsieur G. Bernard Languay a subi de bons examens sur les traités suivants:

1° Les actes humains, 2° La Conscience; 3° Les Péchés, 4° Les Lois, 5° Les Vertus. 6° Le Droit et la Restitution, 7° Les Contrats — 8° La vraie Religion et la Révélation. 9° L'Eglise — 10° De la Règle de Foi —

Séminaire des 3 Rivières, le 8 Septembre, 1875.

J. B. Comeau, Ptre Directeur.

BIBLIOTHEQUE · QUEBEC ·

BIBLIOTHÈQUE • QUÉBEC •

CERTIFICATS

Afin de me rendre à la demande d'un bon nombre de mes amis, je me permets de livrer à la publication mes certificats de cours complet d'études classiques, que j'ai faites au Séminaire de Québec, ainsi que ceux de mes études théologiques que j'ai faites dans les différents Séminaires de la Province, affiliés à l'Université Laval de Québec. Il ne sera peut-être pas sans intérêt aussi de donner tout d'abord un court abrégé des différentes phases de ma vie dans l'Eglise de Rome

" My father, Noël Tanguay, f[illegible]n in St, Michael of Bellechasse, twenty mi[illegible]Quebec. married to Mary Fortin now living ye[illegible] Quebec City. he settled at first at St. Michael, where I was born 6th November 1848. About two or three years later my parents removed to Quebec-city. At six or seven years old, my parents sent me to elementary school. But after having gone through the elementary course, I resolved under

the wise advice of a good and generous priest to pursue a classical course. Then I began my classical course of study at the Seminary of Quebec, 11th October 1865, and I successfully passed through my classical course at the University Laval in the year 1873. Under the advice of my director it was my intention to consecrate my life to the ecclesiastic state. I entered at the Grand-Seminary of Quebec in order to study the Theology praparing myself to the priesthood. 4th october 1873, I received ecclesiastical Tonsure in the Basilica of Quebec from the hands of the Archbishop E. A. Taschereau himself. 19th September 1874, I received minor-orders in the Cathedral of Three-Rivers from the hands of Bishop Ls. Frs. Laflèche. 1875 I passed through my complete course of Theology at the Grand-Seminary of St. Joseph d'Ottawa. 1876–77 I went as ecclesiastic to teach in St. Dunstan's College, Charlottetown, Prince Edward Island, under the care of Bishop Peter McIntyre. 1878 I passed through a complete course of Protestant Theology at the Presbyterian College Montreal, under the care of Revd. D. H.

MacVicar LL. D. Principal. 1880 I taught, little while, classics at St. Francis College, Richmond, P. Q.

At last, in May 1881 I have accepted a situation as Clerk during the Session of the Provincial Government."

Sans commentaires, je livre au public mes certificats authentiques, et j'ai lieu de croire qu'ils parleront assez d'eux-mêmes sans que je prenne le soin de ne rien y ajouter.

G. B. TANGUAY, ex-Eccl.

Séminaire des Trois-Rivières,
le 8 sept. 1875.

A Monsieur G. B. TANGUAY, Eccl.

Monsieur,—Je suis heureux de vous donner les certificats que vous me demandez.

Continuez à vous montrer bon ecclésiastique afin de faire un prêtre selon le cœur de Dieu.

Je vous souhaite santé, succès et bonheur, et je

vous prie de m'accorder un souvenir dans vos ferventes prières.

Croyez pour la vie,
Monsieur,
Votre très-humble serviteur,
J. B. COMEAU, Ptre,
Directeur.

Ottawa, 26 *mai* 1876.
Seminaire d'Ottawa.

Nous certifions par la présente lettre que Monsieur Georges Bernard Tanguay, ecclésiastique, a suivi le cours de théologie de l'année 75-76 dans le Séminaire de St. Joseph d'Ottawa. Il a vu dans la morale les traités du décalogue, de præceptis Ecclesiæ, et de Statibus particularibus; dans le dogme la Trinité, l'Incarnation, la Grâce, les Sacrements. Nous avons été satisfaits de son application et de ses examens; il s'est toujours montré bien régulier dans l'accomplissement de ses devoirs de piété.

F. LEPERS, Ptre, O. M. I.
Directeur.

I truly certify that Mr. George B. Tanguay, Eccl., has passed one year here and that he has conducted himself in a respectable and becoming manner and given satisfaction by his good moral conduct and comportment.

JAMES MACDONALD, M. A.
Rector.

St. Dunstan's College, Charlottetown,
Prince Edward Island, June 25th 1877.

"SINE LABE CONCEPTA"

LUDOVICUS FRANCISCUS LAFLÈCHE,
Miseratione Divinâ et santæ Sedis Apostolicæ
Gratiâ, Episcopus Trifluvianensis, etc., etc.

Cum Dominus Georgius Bernardus Tanguay, Acolythus, e parochiâ Sti Michaelis de Bellechasse, in diœcesi Quebecensi oriundus, huic vero Trifluvianæ diœcesi per litteras sub 18 septembris 1874 ritè adscriptus, itèrum a Nobis postulaverit licentiam sese aggregandi diœcesi Carolinopolitanæ, Nos

ei licentiam quâ ex hac Trifluvianâ diœcesi exire, et ab alio quovis Antistite catholico gratiam et communionem cum sanctâ sede habente adoptari, cleroque sibi subjecto adscribi valeat, perpraesentes concedimus ; illum insuper nullo, quod noverimus ; censuræ aut irregularitatis vinculo irretitum esse.

Datum Trifluvii sub signo Nostro sigilloque diœcesis ac Secretarii Nostri subscriptione, die decima septima mensis Julii, anno millesimo octingentesimo septuagesimo sexto.

✠ L. F. Epus, Trifluvianus

De Mandato Illustrissimi et Reverendissimi
D. D. Episcopi Trifluviani

Ed. Ling, Pter, Secrius.

No. 5,639.

1er décembre 1874.

Constitution de titre clérical et sacerdotal par Sr. Jean Bellemare, fils, en faveur de Mtre Georges Bernard Tanguay, acolyte et clerc-tonsuré.

Pétrus Hubert, N. P., 1re copie.

No. 21,802

Devant Petrus Hubert soussigné, notaire public, dans et pour la province de Québec, résidant en la cité des Trois-Rivières.

Sr. Jean Bellemare, fils, agriculteur, de la paroisse d'Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières, a par ces présentes créé, assigné et constitué, avec promesse de garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques et faire valoir bonne et solvable et bien payable, à Maître Georges Bernard Tanguay, acolyte et clerc-tonsuré, du diocèse des Trois-Rivières, ci-devant de la cité de Québec à présent demeurant au Séminaire des Trois-Rivières, en la dite cité des Trois-Rivières, acceptant, la somme de vingt cinq piastres de rente et pension viagère pour lui servir et tenir lieu de titre clérical et sacerdotal, que le dit Jean Bellemare, fils, s'est obligé à payer au dit Georges Bernard Tanguay, chaque année, de six mois en six mois, ou à son ordre porteur des présentes en forme légale, dont les premiers six mois commenceront à courir du jour que le dit Georges Bernard Tanguay aura pris l'ordre du sous-diaconat et ensuite con-

tinuer annuellement de six mois en six mois, la vie durant du dit Georges Bernard Tanguay seulement, sans pouvoir par lui exiger audelà de six mois d'arrérages de la dite rente, au cas qu'il la laissât arriérer, et ce par convention expresse.

Pour sureté du paiement de laquelle dite rente le dit Jean Bellemare, fils, a spécialement hypothéqué sa propriété consistant en une terre située en la dite paroisse d'Yamachiche, à la concession de Videpoche, contenant un arpent de front sur la profondeur depuis le chemin royal à aller aux terres de la Grande Acadie, bornée en front par le dit chemin, en profondeur par les dites terres, du côté nord-est par Godfroy Milot, du côté sud-ouest par Pierre Milot, avec les deux arpents plus ou moins de large sur trois à quatre arpents de haut au sud-ouest et vers la profondeur de la dite terre y contigus, et joignant les représentants de défunte Dame Antoine Milot, depuis la décharge des Acadiens à la dite Grande Acadie, circonstances et dépendances; le tout acquis du dit Pierre Milot.

Fait et recu, sous No. cinq mille six cent trente-neuf aux Trois-Rivières, et ont les parties signé,

après lecture des présentes, le premier de décembre mil huit cent soixante et quatorze.

(Signé,) JEAN BELLEMARE,
GEORGES BERNARD TANGUAY, Acol.
PETRUS HUBERT, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée de record en l'étude du notaire soussigné,

PETRUS HUBERT, N. P.

No. 21,802.

Je certifie que ce document a été enregistré au Bureau d'enrégistrement de la Division d'enrégistrement de Trois-Rivières, le deux de décembre, mil huit cent soixante et quatorze, à neuf heures A. M., sous le numéro 21.802, dans le Reg. B. Vol. 22, page 804.

BRUNO DUVAL,
Député-Régistrateur.

ST. FRANCIS COLLEGE, Richmond, P. Q.

Mr. George B. Tanguay, ex-Eccl. has spent two and a half months with us, he has taught some of

our classes with much acceptance; his conduct was that of a gentleman of irreprochable character.

CHAS. A. TANNER, M. A.,
Principal.

Given this 15th day of April 1880.

Le 7 décembre 1880.

J'ai cru devoir demander une audience privée à Sa Grandeur Mgr E. A. Taschereau, archevêque de Québec, afin de conférer quelques instants avec elle. Sa Grandeur m'a répondu :

8 décembre 1880.

Si vous êtes résolu de vous convertir, je vous recevrai avec plaisir aujourd'hui entre 4 heures et 4½ heures p. m., ou demain (jeudi) entre 4 heures et 5 heures p. m.

✠ E. A. ARCH., de Québec.

Certifie vrai et conforme à l'original,
G. B. TANGUAY, ex-Eccl.

" *Si Deus pro nobis, quis contra nos.*"

PRESBYTERIAN COLLEGE

Montreal, Sept. 28, 1881.

On behalf of the Faculty of the Presbyterian College, Montreal, I beg to certify that.

Mr. G. B. Tanguay, ex-ecclesiastic of the Church of Rome, attended during part of a session the lectures in theology and at the close of the session submitted to examination in the same without regard to standing, that he subsequently withdrew from the College in account of ill health, and that he has the best wishes of the Faculty in view of his undertaking any christian work.

JOHN CAMPBELL, M. A.,

S. T. P.

Registrar, Presbyterian College.